

Profil canadien du Protocole d'alerte commun (PC-PAC)

Lexique des emplacements

Titre :	Lexique des emplacements du PC-PAC
Description:	Terminologie précise des emplacements à utiliser pour désigner la région visée par le message d'alerte lors de la diffusion d'une alerte conforme aux exigences de la norme du Profil canadien du Protocole d'alerte commun (PC-PAC).
Date :	11 juillet 2012
Version :	Beta 0.4
Version précédente :	Beta 0.3 révision B
Documents du PC-PAC :	<ol style="list-style-type: none">1. Introduction au PC-PAC et ensemble de règles2. Lexique des événements du PC-PAC3. Lexique des emplacements du PC-PAC
Documents connexes	<ol style="list-style-type: none">1. Statistique Canada – Classification géographique type (CGT)

Objet du présent document

Le présent document fait état de la terminologie précise des emplacements des alertes à utiliser pour satisfaire aux exigences énoncées dans le *Profil canadien du Protocole d'alerte commun (PC-PAC)*.

Le contrôle des versions a été effectué indépendamment du document *Introduction au PC-PAC et ensemble de règles*, parce que le présent document vise directement le domaine des alertes au public plutôt que des particularités du formatage et de la structure XML. La liste des emplacements devra être mise à jour plus souvent que l'ensemble de règles qui énonce la position du PC-PAC en ce qui concerne le formatage et la structure du PAC.

Table des matières

- I. Auteurs
- II. Droits d'auteur
- III. Avis
- IV. Sommaire des modifications
- V. Autres documents du PC-PAC
- VI. Documents et ressources connexes
- VII. Terminologie
- VIII. Exigences du PC-PAC à l'égard des emplacements
- IX. Classification géographique type (CGT)
- X. Version de référence de la CGT
- XI. Valeurs des régions maritimes
- XII. Noms anglais et français des emplacements
- XIII. Présentation dans le module <area> du PC-PAC
- XIV. Noms de désignation du lexique des emplacements
- XV. Annexe

I. Auteurs

Voici la liste alphabétique des principaux auteurs de la version du document :

- Doug Allport, Association canadienne d'avis et d'alerte au public / Allport Group Inc.
- Jeff Boyczuk, Sécurité publique Canada
- April Diver, Alberta Emergency Management Agency
- Khalil Hayek, Ressources naturelles Canada
- Norm Paulsen, Environnement Canada
- Jacob Westfall, Net Alerts
- Wendy Wu, Industrie Canada

II. Copyright

©2012. Le présent document peut être reproduit, sans frais ni demande de permission, à condition qu'il soit reproduit intégralement et sans modification.

En outre, le contenu du présent document peut être utilisé pour créer d'autres documents, à condition où la contribution de PC-PAC soit reconnue et que le document ne risque pas d'être interprété comme étant un document officiel de PC-PAC.

III. Avis

Le présent document et l'information qu'il renferme sont présentés « TELS QUELS »; les auteurs, leurs représentants, leurs employés ou leurs agents DÉSAVOUENT TOUTE GARANTIE OU REPRÉSENTATION, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS NON EXCLUSIVEMENT, TOUTE GARANTIE OU REPRÉSENTATION STIPULANT QUE L'UTILISATION DE L'INFORMATION NE VIOLERA PAS LES DROITS D'AUTRUI ET TOUTE GARANTIE OU REPRÉSENTATION IMPLICITE DE COMMERCIALISATION OU DE PERTINENCE À DES FINS PARTICULIÈRES.

IV. Sommaire des modifications

Ce document comprend les mises à jour suivantes :

1. Références à la Classification géographique type (CGT) de 2011 de Statistique Canada.
2. Ajout de commentaires pour clarifier la compatibilité entre la CGT et le PC-PAC.
3. Ajout de la discussion concernant le code géographique national « 00 ».
4. Mise à jour de la discussion concernant la valeur « none ».

V. Autres documents du PC-PAC

Le PC-PAC au complet est défini dans le présent document et dans les deux documents supplémentaires suivants, publiés sur le site Web www.CAP-CP.ca :

1. Introduction au PC-PAC et ensemble de règles – Ce document détaille les besoins, les contraintes et les recommandations relatifs au Profil canadien du PAC. Le contrôle des versions est assuré indépendamment du présent document.
2. Lexique des événements du PC-PAC. Ce document dresse une liste exhaustive d'événements associés aux alertes publiques au Canada. Le contrôle des versions est assuré indépendamment du présent document.

Consultez le site Web www.CAP-CP.ca pour les mises à jour de ce document.

VI. Documents et ressources connexes

1. <http://capan.ca/index.php/fr/cap-cp/>. D'autres ressources liées au PC-PAC se trouvent sur le site Web du PC-PAC.

VII. Terminologie

Les termes « DOIT », « NE DOIT PAS », « EXIGÉ », « DEVRA », « NE DEVRA PAS », « DEVRAIT », « NE DEVRAIT PAS », « RECOMMANDÉ », « PEUT » et « FACULTATIF » employés dans le présent document doivent être interprétés conformément à la description de la demande des commentaires 2119 de l'IETF, accessible au <http://www.ietf.org/rfc/rfc2119.txt>.

Le document *Introduction au PC-PAC et ensemble de règles* fait état de termes supplémentaires.

VIII. Exigences du PC-PAC à l'égard des emplacements

Le PC-PAC exige actuellement que les auteurs des alertes attribuent des codes géographiques aux emplacements précis ou généraux où l'émetteur du message se trouve. Les exigences relatives aux codes géographiques du PC-PAC ne sont que des exigences minimales et entraînent des surestimations excessives des régions devant être alertées. Cette exigence sera réprouvée et on encourage les concepteurs à élaborer des plans pour se préparer à de tels changements. On encourage donc les utilisateurs des messages du PC-PAC disposant de SIG à fournir et à distribuer l'information la plus précise se trouvant dans le polygone ou les éléments circulaires, lorsque de telles valeurs sont présentes.

En ce qui concerne les secteurs terrestres, on détermine les emplacements à l'aide de codes géographiques provenant de la Classification géographique type (CGT) de Statistique Canada. Les régions maritimes n'ont pas encore été mises au propre dans le PC-PAC, mais les régions maritimes d'Environnement Canada font actuellement l'objet d'un examen.

Il n'est pas nécessaire d'indiquer les noms réels dans la description textuelle (areaDesc) des emplacements associée aux codes géographiques; on encourage cependant les utilisateurs à le faire si les gens qui visitent la région ne reconnaîtraient pas autrement le secteur décrit.

Le reste du document décrit l'utilisation des codes géographiques.

IX. Classification géographique type (SGC)

Au Canada, c'est Statistique Canada qui définit et met à jour les codes de la CGT. Tous les cinq ans, le Bureau publie une version à jour complète de la CGT ainsi que des documents connexes parallèlement au recensement national. Des changements surviennent toutefois entre les deux versions et Statistique Canada communique les mises à jour sous forme de listes et de fichiers des limites géographiques actualisées. Ces mises à jour tiennent notamment compte de la reconnaissance provinciale des régions nouvellement intégrées et fusionnées. Le PC-PAC cherche à actualiser l'information au moyen de ces mises à jour intermédiaires.

Il faut toutefois noter que le lexique des emplacements du PC-PAC s'appuie sur les données de la CGT datant du début de l'année 2010. Par conséquent, si on met à jour les données de la CGT, il faudra redoubler d'efforts pour mettre à jour le PC-PAC, régler les nouveaux problèmes potentiels et combler les lacunes dans les documents connexes au *Lexique des emplacements*. Il faut donc faire les mises à jour du Lexique des emplacements du PC-PAC dans la foulée des mises à jour correspondantes de la CGT.

Au moment de la rédaction, la page d'information de Statistique Canada sur la CGT se trouvait à l'adresse <http://www.statcan.gc.ca/subjects-sujets/standard-norme/sgc-cgt/2011/index-indexe-fra.htm>. Les données de la CGT sont accessibles gratuitement et les données géomatiques connexes sont accessibles moyennant des frais sur le site Web de Statistique Canada.

Voici les codes de la CGT à utiliser avec le PC-PAC :

1. National
2. Province ou territoire
3. Division de recensement (DR), qui désigne les emplacements régis par une province ou un territoire souvent appelés comtés ou régions. L'ensemble des DR d'une province ou d'un territoire correspond à la superficie complète de la province ou du territoire.
4. Subdivision de recensement (SDR), qui désigne les municipalités et les réserves indiennes. Les SDR sont combinées à l'échelle géographique pour former une DR.

Les nouveaux codes « région du Canada » introduits dans la CGT de 2011 ne sont pas reconnus dans la présente version et les versions précédentes du PC-PAC.

Lorsqu'un code de niveau supérieur de la CGT s'applique, le PC-PAC recommande de l'utiliser. Par exemple, lorsque la région vise une DR au complet, il serait préférable

d'utiliser le code de la DR plutôt que d'énumérer chaque code de SDR. Dans le même ordre d'idées, si une province au complet est visée, il faudrait utiliser le code provincial.

Voici des explications additionnelles concernant le code national. Dans le système de la CGT, le code national « 00 » s'applique à tous les autres codes d'emplacement combinés correspondant à l'ensemble des zones terrestres du Canada. La même règle s'applique au lexique des emplacements du PC-PAC. Si un emplacement maritime canadien est inclus dans le PC-PAC, la valeur « 00 » s'y appliquera également. Autrement dit, la valeur « 00 » du PC-PAC s'appliquera à tous les emplacements référencés dans le lexique des emplacements du PC-PAC.

Comme mentionné ci-dessus, la mise à jour de la CGT peut engendrer de nouveaux problèmes. Voici quelques problèmes connus : certaines SDR correspondent à de grandes superficies parsemées de trous (comme un fromage suisse) et, dans la plupart des cas, ces zones sont des régions non intégrées et moins peuplées d'une DR qui entourent toutes les collectivités peuplées (SDR) et les trous correspondent aux collectivités elles-mêmes; il n'y a pas de comtés ou de régions dans certaines provinces; les DR de ces provinces ont été créées uniquement à des fins statistiques. Une province a soulevé le besoin de créer des codes additionnels pour les parcs nationaux et provinciaux ainsi que les collectivités métisses.

À l'avenir, si des systèmes nationaux ou provinciaux améliorés de codage géographique des emplacements étaient créés, le PC-PAC pourrait envisager de les adopter dans les prochaines versions du PC-PAC. L'inclusion d'ajouts à la liste des codes des régions maritimes laisse entendre que de tels systèmes sont déjà en voie d'être créés. On tient des consultations avec les provinces et les territoires au sujet des versions futures.

Étant donné que le PC-PAC peut être utilisé par des auteurs canadiens pour les alertes qui visent des régions à l'extérieur du pays, le PC-PAC prévoit également une valeur à ajouter aux alertes lancées pour des régions à l'extérieur du pays. Cette valeur est « none » et n'est pas sensible à la casse. En attendant l'intégration des emplacements maritimes au PC-PAC, il faudra également utiliser la mention « none » dans le cas des régions maritimes. Il est à noter que cette exigence n'empêche pas la création d'identificateurs pour les régions maritimes, étant donné que le PAC permet l'utilisation de plusieurs références pour les emplacements.

X. Version de référence de la CGT

Un tableau des valeurs de la CGT, qui comprend le nom, le numéro et le type, est disponible à l'adresse www.CAP-CP.ca à l'intention des organismes chargés de la mise en application du PC-PAC.

Les fichiers des limites de subdivision se trouvent à l'adresse suivante :
<http://www12.statcan.ca/census-recensement/2011/geo/bound-limit/bound-limit-fra.cfm>.

Des efforts sont en cours pour produire un fichier généralisé des limites car certains polygones sont beaucoup trop détaillés pour les alertes et la présentation, ce qui complique l'utilisation, tant pour les émetteurs que les récepteurs d'alertes.

Des cartes en format PDF se trouvent à l'adresse suivante :
<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/geo/map-carte/ref/sgc-cgt/index-fra.cfm>

XI. Valeurs des régions maritimes

On est présentement en train d'examiner des valeurs liées aux régions maritimes qui font l'objet de plusieurs considérations supplémentaires. La première d'entre elles concerne le fait que les codes géographiques terrestres de la CGT de Statistique Canada s'étendent aux eaux environnantes quand une zone de la CGT longe un rivage. Par conséquent, les zones dotées d'un code géographique maritime risquent de chevaucher des zones terrestres riveraines si les régions maritimes sont contigües à la rive ou s'étendent à l'intérieur des terres. En ce qui concerne les eaux intérieures, la superficie du plan d'eau en question fera l'objet d'un examen plus détaillé.

Il faut surtout s'assurer que quel que soit le code géographique maritime utilisé, ce dernier corresponde à l'intention du processus de lancement des messages d'alerte dans les régions maritimes. En l'absence de codes géographiques maritimes, la capacité de créer des messages d'alerte sur l'eau est toujours possible avec l'utilisation plus précise et souhaitable des polygones. Le cas échéant, si le polygone représente une région maritime, la mention à utiliser pour l'élément du code géographique serait « none » (voir l'annexe).

XII. Noms anglais et français des emplacements

Statistique Canada publie les codes de la CGT avec un nom d'emplacement pour chaque rubrique, telle que fournie par la province ou le territoire concerné. Certains noms d'emplacement sont en anglais, d'autres en français, et quelques-uns sont dans les deux langues, lorsque la région géopolitique associée à la CGT a un nom officiel anglais et français. Les diffuseurs d'alertes peuvent utiliser uniquement le nom anglais dans un message en anglais, uniquement le nom français dans un message en français, ou les deux.

XIII. Présentation dans le module <area> du PC-PAC

Il faut présenter les codes CGT à l'aide de l'élément <geocode> du PAC.

Le <valueName> DOIT être formaté comme précisé dans l'ensemble de règles du PC-PAC et expliqué dans la section suivante.

XIV. Élément <valueName> du Lexique des emplacements

Le PC-PAC a adopté un mécanisme de type URN pour la création des noms de désignation. Voici le format utilisé pour les noms de désignation des emplacements :

profile:CAP-CP:Location:{numéro de version }

Rappel : le contrôle des versions du présent Lexique des emplacements est indépendant des versions des autres documents du PC-PAC. Quand les révisions ne sont pas substantives, tel que celle présentée ici concernant une mise à jour d'une liste de tiers, le numéro de version ne changera pas.

La présente version du document du Lexique des emplacements est désignée ainsi :

profile:CAP-CP:Location:0.4

XV. Annexe

Valeurs des emplacements du PC-PAC

Les valeurs suivantes sont des ajouts personnalisés au PC-PAC que l'on peut utiliser avec les données de la CGT. La liste s'allongera à mesure que d'autres questions liées aux emplacements seront soulevées et examinées.

Valeurs des codes géographiques du PC-PAC	Description
00	La superficie combinée référencée par tous les codes de l'ensemble des codes du PC-PAC.
none	Zone visée par l'alerte qui n'est pas définie, se situe à l'extérieur du Canada ou dans une région maritime du Canada. Il pourrait y avoir d'autres exemples. La valeur « none » n'est pas sensible à la casse.